

2019-03-11

Lundi, le 11 mars 2019

Séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, onze mars deux mille dix-neuf (11-03-19) à dix-neuf heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Claude Dupont
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Maxime Allard
Siège N° 6 = Francis Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

Ordre du jour (suite)

- 1° Offre de services de Copernic et renouvellement de l'adhésion ;
- 2° Plafond du garage municipal ;
- 3° Offre de services de Somum ;
- 4° Appel de propositions dans le cadre de la Transition « Vers un chez-soi » ;
- 5° Stationnement pour voitures électriques – durée ;
- 6° Demande d'Investissement H.V. auprès de la CPTAQ ;

OFFRE DE SERVICES DE COPERNIC

Les membres du conseil ont pris la décision de ne pas adhérer à une banque d'heures pour l'éradication ou formation des employés municipaux.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION

201903-062

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien renouvelle l'adhésion à Copernic au montant de 50 \$.

Adoptée

PLAFOND AU GARAGE MUNICIPAL

La réparation sera faite prochainement.

OFFRE DE SERVICES DE SOMUM

Un retour sera fait dans ce dossier à la prochaine assemblée.

APPEL DE PROPOSITIONS DANS LE CADRE DE LA TRANSITION « VERS UN CHEZ SOI »

Après analyse du guide, on constate que cet appel de propositions ne concerne pas notre municipalité ou un organisme à but non lucratif de notre municipalité.

STATIONNEMENT POUR VOITURES ÉLECTRIQUES

Pour permettre un meilleur entretien hivernal et pour permettre l'accès à un plus grand nombre d'utilisateurs, des panneaux de signalisation pour une durée de 4 h seront commandés auprès d'un fournisseur.

DEMANDE D'INVESTISSEMENT H.V. AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU QU' Investissement H.V. inc désire faire une demande d'autorisation à la CPTAQ pour acquérir le lot 8-B-P de ± 18 ha appartenant à Nutech Canada inc. ;

ATTENDU QUE cette partie de lot est contigüe aux lots 8-B-P, 8C, 8D-P, 9A-P, 9B et 9C dans le rang 8 appartenant déjà à Investissement H.V. inc. ;

ATTENDU QUE cette démarche laisserait un résiduelle de ± 120, 13 ha au cédant Nutech Canada inc. et qui porterait la partie de l'acquéreur Investissement H.V. inc. à ± 80,84 Ha ;

ATTENDU QU' Investissement H.V.inc désire se porter acquéreur de cette parcelle de terrain pour y construire une écurie ;

ATTENDU QUE le projet de construction a une orientation strictement agricole ;

ATTENDU QUE l'ensemble de la démarche ne contrevient pas à aucune réglementation municipale ;

ATTENDU QUE ce projet donnerait à ce lot une orientation désirée par la Municipalité ;

201903-063

En conséquence, il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien appuient cette demande faite à la CPTAQ.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201903-064

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

